

Avis de Soutenance

Monsieur Florent DESSI

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'évolution de la médecine libérale : de la patrimonialité a la commercialité

dirigés par Monsieur François VIALLA

Soutenance prévue le **vendredi 29 novembre 2019** à 15h

Lieu : Faculté de médecine, Université de Montpellier 2 Rue de l'École de Médecine 34090 Montpellier
Salle : des actes

Composition du jury proposé

M. François VIALLA	Université de Montpellier	Directeur de thèse
M. Georges FAURE	UFR de Droit et de Science Politique, Université de Picardie Jules Verne	Rapporteur
M. Guillaume ROUSSET	Université Jean Moulin Lyon 3	Rapporteur
M. Georges LEONETTI	Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales secteur Timone (Aix-Marseille Université)	Examineur
Mme Lucille LAMBERT-GARREL	Université de Montpellier	Examineur

Mots-clés : Droit,Santé,Commercialité,Médecine,libérale,Patrimonialité

Résumé :

Quelle que soit la locution la désignant, art médical ou science médicale, la médecine souffre d'une profonde antinomie avec tout ce qui pourrait avoir trait à la commercialité. En ce domaine, l'adossement inopportun du mot « commerce » suffit à générer des sentiments de réprobation, voire de mépris à l'endroit de celui qui oserait ce mariage « contre-nature ». L'approche traditionnelle et idéalisée de la médecine explique, du moins en partie, le rejet de toute connotation commerciale à son égard. Dans la conscience collective, le médecin a pour mission de soigner celui qui, par la plus grande des injustices, est touché par la maladie ou l'accident. C'est, précisément, de la position victimaire du patient que l'Éthique et la Morale puisent leur argumentation pour condamner toute dimension commerciale à l'exercice médical. Pour noble que soit cette conception, elle ne peut suffire à réduire la médecine à une acception sacerdotale dénuée de tout attribut économique. Soumises aux impulsions politiques et aux analyses sociologiques, la réflexion et l'action juridique se doivent d'occuper une place déterminante dans l'évolution sociétale. Tout en conservant une dimension humaniste, le Droit est, sans doute, un des seuls domaines pouvant oser là où l'acquis ancestral s'interdit toute évolution, toute progression, toute « transgression ». Loin de nous l'idée de vouloir éloigner le médecin de sa dimension humaniste, de transformer nos hôpitaux en usines à

soins, de placer l'argent au centre de la relation médecin/malade ou, pire, de faire de la médecine un commerce. L'objet de cette thèse est de décrire une évolution présentant l'intégration latente et patente de la patrimonialité puis de la commercialité, au travers d'un état des lieux objectif tout en démontrant l'utilité et la nécessité d'une telle transformation.